

Les travaux préparatoires du projet de La Bassée sont lancés !

Lettre n°1 – Janvier 2021

Piloté par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, ce projet consiste à aménager un espace endigué de 360 hectares capable de contenir 10 millions de m³ en cas de crue majeure de la Seine.

Comment ?

Grâce à la construction d'une station de pompage et d'une digue longue de 7,8 km, sur le territoire de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égigny et Gravon.

La conception et le fonctionnement du projet permettent le **maintien des usages et de la majeure partie des propriétés du site actuel.**

Le projet poursuit un objectif de reconquête de la biodiversité, par la **valorisation écologique** d'une zone humide exceptionnelle. **5 zones** sont concernées, sur lesquelles sera reconstituée une mosaïque d'habitats typiques de la vallée alluviale de la Bassée (annexes hydrauliques de la Seine, milieux herbacés humides, milieux ouverts herbacés secs et boisements alluviaux).

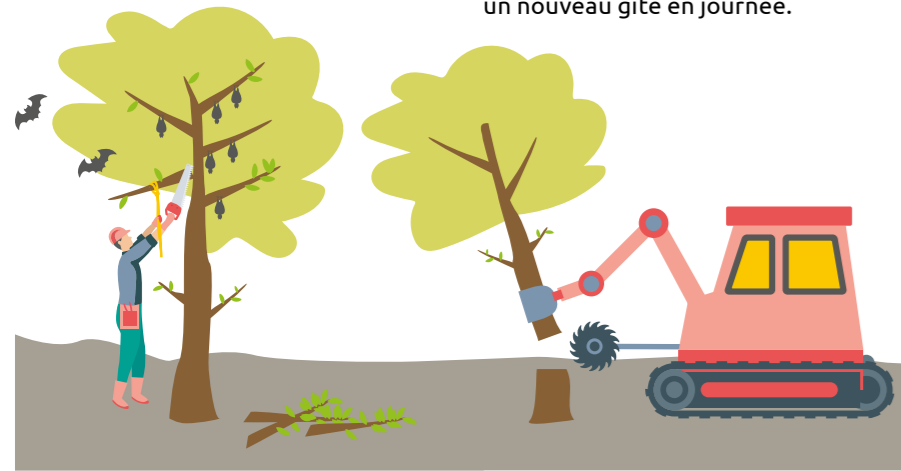
Dans cette lettre d'information, nous vous présentons les premiers travaux préparatoires : des opérations de défrichement indispensables à l'aménagement de la digue et des opérations d'éradication de la renouée du Japon, plante à l'origine d'une baisse de la biodiversité locale, et qui exerce une forte compétition sur les autres plantes.

Bonne lecture !

Le défrichage

Pour libérer l'espace qui accueillera la digue et la station de pompage, des opérations de défrichage doivent être menées. Elles concernent des espèces d'arbres non nobles (saules, peupliers, cornouillers et pruneliers).

Comment ?



3 L'abattage et le dessouchage des arbres sont réalisés dans le strict respect des espèces animales.

1 La mise en œuvre des mesures de protection environnementale. Avant l'installation du chantier, les habitats naturels sensibles et les lieux de vie des amphibiens sont protégés grâce à des barrières spécifiques.

2 Le débroussaillage des buissons et bosquets.

3 L'abattage et le dessouchage des arbres dans le strict respect des espèces animales. Les arbres appelés « arbres-gîtes », accueillant notamment des chauves-souris font l'objet d'une coupe spécifique : les bois pouvant accueillir ces animaux sont soigneusement coupés et descendus progressivement au sol avec une corde. Ils sont maintenus en place pendant 1 à 2 nuits pour permettre aux chauves-souris de s'en échapper. Ces arbres seront coupés en dehors de la période d'hivernation des chauves-souris pour leur permettre d'aller chercher un nouveau gîte en journée.

4 La valorisation.

L'ensemble des arbres seront valorisés. Selon leur nature et leur potentiel de valorisation, ils seront soit :
 • broyés sous forme de plaquettes pour être utilisés comme bois de chaufferie,
 • coupés en bûches pour servir ensuite de bois de chauffage,
 • distribués à des scieries, ébénistes, menuisiers pour connaître une seconde vie dans la construction de meubles, d'habitats, etc.
 Les résidus des coupes sont broyés sur le chantier. Ils seront ensuite soit laissés sur place pour enrichir le sol, soit évacués ou stockés sur le chantier pour être réutilisés pour des travaux de paillage.

5 Le nettoyage et la remise en état des terrains pour la réalisation des travaux de construction de la digue et de la station de pompage.

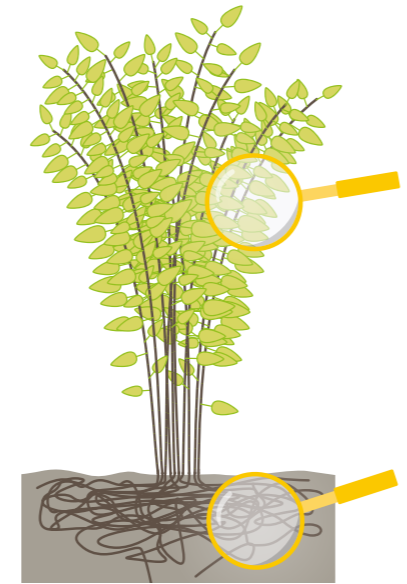


4 Tous les arbres sont valorisés! Sous forme de plaquettes, bois de chauffage, construction de meubles...

L'éradication de la renouée du Japon

La renouée du Japon est une plante classée « espèce exotique envahissante ». Elle pose un problème écologique important en entraînant la disparition de la flore locale essentielle à l'équilibre de la biodiversité.

Ses racines, appelées rhizomes, sont étendues et profondes. Elles sécrètent des toxines nocives pour les autres plantes et permettent ainsi à la renouée de se répandre rapidement. Elle se disperse particulièrement vite dans les milieux humides dont le sol est riche en minéraux, tels ceux de la vallée de la Bassée.



partie aérienne de la plante

racines de la plante appelées rhizomes



Pour restaurer la biodiversité locale sur les zones où elle s'est implantée, et pour éviter qu'elle ne se propage encore davantage à l'occasion des travaux, l'EPTB Seine Grands Lacs va mener des travaux d'éradication de la plante.

Comment ?

1 La fauche de la plante.

La partie aérienne de la plante est coupée.

2 Le retrait de la renouée.

Pour traiter la partie souterraine de la plante, trois opérations différentes de retrait sont mises en œuvre :

• Sur les terrains nécessitant le traitement d'un grand volume de terres, c'est la méthode du **criblage-concassage** qui s'applique. Elle consiste à extraire la terre puis à la trier avec un grand tamis motorisé, appelé cribleur, pour en extraire les rhizomes, en les concassant, les brisant.

Cette opération est renouvelée autant de fois que nécessaire afin que la terre obtenue soit libérée de tout rhizome actif. Le diamètre du cribleur est choisi spécifiquement en fonction du type de plante éradiquée et de la nature du sol. Préalablement à cette technique, la terre est aérée, pour être asséchée et permettre un travail d'autant plus efficace.

• En bord de route, une autre méthode est utilisée : **le traitement à la chaux**. Elle consiste à excaver les terres contaminées par la renouée puis à intégrer de la chaux, permettant de brûler tous les rhizomes présents. Elles sont ensuite recouvertes de quelques couches de toiles de fibres de chanvre anti renouée, pour empêcher toute repousse de la plante. Fabriquées non loin du projet, dans l'Yonne, ces toiles sont respectueuses de l'environnement et constitueront le substrat pour des espèces locales semées ensuite. Un réel atout écologique !

• En bord de cours d'eau, sur l'Auxence, un grillage « **auto-étouffement** » sera installé. En poussant, la renouée se heurtera au grillage et constituera un obstacle pour elle-même, jusqu'à s'auto-étouffer. Cette technique ne porte pas atteinte au milieu humide de l'Auxence et ne fragilise ni ses berges, ni le pont situé à proximité directe.

3 Les travaux de « **génie végétal** ». Ils consistent en la végétalisation des terres traitées. Des graines et plants de variétés, des milieux naturels avoisinants, seront semés et plantés : herbacés, héliophytes, jeunes plants forestiers et saules. Cette végétalisation n'est qu'un premier pas ! La nature fera le reste du travail par elle-même, avec l'apport de graines et de fragments de plantes par le vent et les animaux, permettant ainsi l'implantation de nouvelles espèces locales.



1 Les parties aériennes de la renouée sont fauchées.



Les sols sont tassés.



2 L'étape du criblage-concassage est réalisée jusqu'à obtention d'une terre ne contenant plus de rhizomes actifs. Elle est ensuite remise en place.



3 Les terres assainies sont végétalisées.

Calendrier

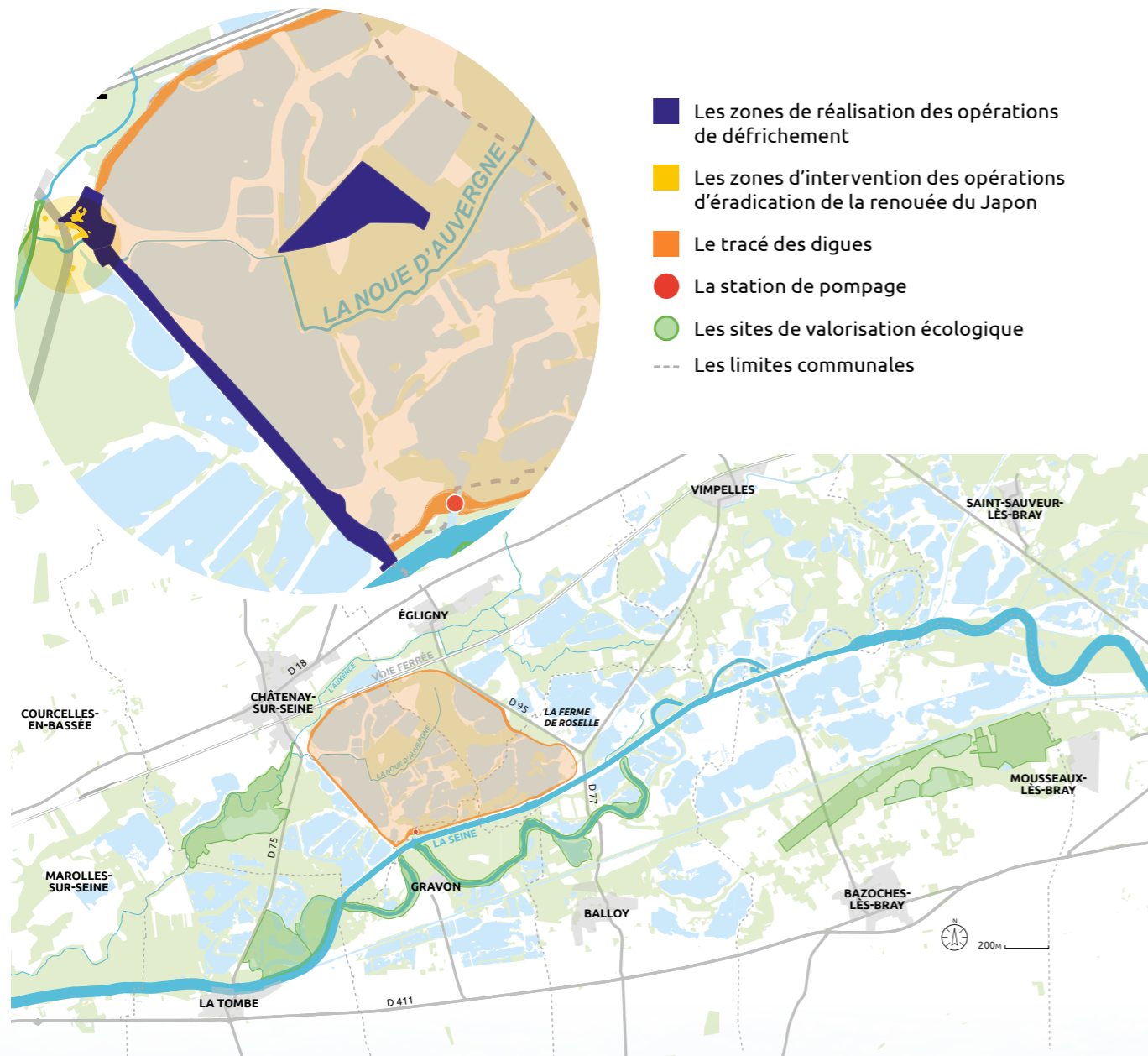
● Planning défrichage

● Planning éradication renouée du Japon



• Les accès et chemins pour les riverains seront **maintenus** pendant toute la durée de ces interventions.
 • La **continuité d'accès** au chemin des gravats sera **assurée** via une déviation locale de la route, le temps des travaux d'éradication de la renouée.
 • L'ensemble des parcours de circulation des engins de chantier sera **sécurisé**.

Le périmètre du projet



- Les zones de réalisation des opérations de défrichement
- Les zones d'intervention des opérations d'éradication de la renouée du Japon
- Le tracé des digues
- La station de pompage
- Les sites de valorisation écologique
- Les limites communales

YouTube

Retrouvez le fonctionnement du projet de La Bassée (appelé "site pilote") sur la chaîne de l'EPTB Seine grands Lacs ou sur www.seinegrandslacs.fr

L'EPTB Seine Grands Lacs, un acteur de l'eau essentiel du bassin de la Seine

L'EPTB Seine Grands Lacs est un établissement public dynamique et innovant, un outil au service d'une politique de solidarité entre les territoires et les populations de l'amont et de l'aval du bassin de la Seine, entre les territoires urbains et les territoires ruraux et agricoles. Son ambition: préserver et protéger l'eau, un bien commun à tous.

Ses membres illustrent cette diversité: la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis

et du Val-de-Marne, la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, Troyes Champagne Métropole et la Région Grand Est.

Sur 18 départements, couvrant 3 régions, ses équipes assurent 4 missions:

- 1 prévenir les inondations**
- 2 soutenir le débit de la Seine et ses affluents**
- 3 anticiper les changements climatiques**
- 4 protéger l'environnement**

Ses missions sont portées autour d'un ensemble d'actions complémentaires: entretien, aménagement, exploitation, amélioration de la connaissance, de l'expertise technique et du développement d'outils hydraulique, d'outils de communication, de formation et d'information aux élus, acteurs économiques et professionnels.



Le planning du projet

réalisation des travaux préparatoires (défrichement, éradication de la renouée du Japon, fouilles archéologiques)

opérations de valorisation écologique, travaux de construction de la digue et de la station de pompage

2021

2022

2023

2024